

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

Le vingt-quatre octobre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,
Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, VANIER Pascaline,
MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme LAVILLE REVET Géraldine donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,
Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence,
M. REVOL Philippe donne pouvoir à Mme COZIC Bernadette.

Absent(s) : Mme HAUGUEL Stéphanie, M. DUVAL Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BELLANGER Nadine

Date d'affichage du présent procès-verbal : 26 octobre 2017

Aucun auditeur ne participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Lors de la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 13 octobre dernier, où l'ensemble des élus avait été invité, certaines interrogations ont été soulevées notamment sur le fonctionnement d'une maison de l'artisanat, sur les difficultés des jeunes face à toutes les démarches à réaliser en cas de création d'entreprise, sur le devenir de la voie ferrée.

En séance plénière de ce jour, aucune autre remarque n'a été apportée.

Question n° 2 : Désignation d'un membre suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes

Le conseil municipal valide la nomination de M. Yves Lelaumier en tant que membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes.

Question n° 3 : Fonds de concours attribué par la Communauté de Communes – détermination de l'enveloppe 2017

Les conseillers municipaux décident de solliciter une somme de 42 000 € au titre du fonds de concours 2017 en s'appuyant sur les charges de fonctionnement

- * d'éclairage public
- * de personnel d'entretien, de consommations énergétiques et d'eau des bâtiments suivants : la Maison des Associations, le gymnase et la salle « La Ficelle », bâtiments à rayonnement communautaire voire plus.

Question n° 4 : Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de M. le Maire, **les élus présents décident :**

- * la transformation de l'emploi d'avenir en poste d'adjoint technique,
- * la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal 2° classe,
- * le renouvellement de contrat pour les agents dont les missions portent sur la gestion de la salle culturelle, sur les actions de communication de la Ficelle et de la mairie.

Question n° 5 : Couverture des risques statutaires

Le conseil municipal

- * **valide le recours à un contrat d'assurance** garantissant la commune contre les risques financiers statutaires supportés lors de l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents,
- * **charge le Centre de Gestion de la fonction publique de Seine-Maritime** de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- * **entend qu'au terme de la mise en concurrence** organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...) la commune de Goderville demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Question n° 6 : Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray concernant le Syndicat Départemental d'Energie

La commune de Goderville valide l'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray au Syndicat Départemental d'Energie.

Question n° 7 : Autorisation à signature d'une dérogation au repos dominical sollicitée par les commerçants à l'occasion des fêtes de Noël

Les conseillers municipaux autorisent M. le Maire à signer l'arrêté de dérogation inhérent au repos dominical des salariés des commerces de détail ouverts à l'occasion des fêtes de Noël.

Question n° 8 : Conventions de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations

Après précision des élus en charge des relations avec les associations, les conseillers municipaux valident l'actualisation des conventions de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations.

Conventions qui reprennent le principe de mise à disposition gratuite pour les associations de Goderville et paiement d'une participation aux frais de chauffage et d'entretien de l'ordre de 330 € par an pour les associations extérieures (application de la délibération du 2 juin 2015). De même, en fonction de l'occupation et de l'activité réalisée dans les locaux, des clauses particulières à chaque club ont été formalisées. Les jours de fréquentation des bâtiments sont introduits dans chacune des conventions.

A titre d'informations

Monsieur le Maire fait état de la suspension des distributions de colis alimentaires par la Banque Alimentaire.

Suspension décidée par la Croix Rouge qui serait liée à des problèmes d'organisation et de rupture de la chaîne du froid entre la livraison et la distribution des produits congelés.

Inquiets des difficultés que doivent rencontrer les familles bénéficiaires, Mme Bellet et lui-même essayent de coordonner une rencontre avec les responsables de la Croix Rouge Locale et de la Banque alimentaire du Havre afin de trouver une solution pour reprendre la distribution.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la mise en place d'un atelier participatif ouvert à la population de Goderville dans le cadre de l'étude sur la redynamisation du centre-bourg de Goderville.

Cet atelier se tiendra à la mairie le jeudi 9 novembre de 18 h 30 à 20 h 30.

L'information auprès des administrés se fera par voie de presse, affichage et diffusion sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire félicite et remercie

➤ *les membres du Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation de l'après-midi récréatif au profit des personnes âgées, où chacun a semblé avoir trouvé plaisir à se retrouver et passé un moment agréable ensemble.*

➤ *l'équipe d'animation en charge de la mise en place de la comédie musicale « Les Misérables » de ce week-end à la Ficelle, spectacle de grande qualité qui a rassemblé un très large public.*

Mme Vanier remercie ses collègues de la confiance qui lui a été accordée pour le choix de ce divertissement.

M. Lelaumier est remercié pour le prêt de ses plantations.

Dates à retenir pour de prochains spectacles à la Ficelle :

Dimanche 12 novembre à 16 h : « Soldat de 14 – au feu et au foyer » - spectacle organisé par le Club des Jeunes – entrée gratuite.

Vendredi 1^{er} décembre à 20 h 30 : « Requiem de Mozart – Chœur et Orchestre » spectacle organisé par l'Union des Commerçants en partenariat avec le Club des Jeunes – entrée : adulte = 10 €, moins de 18 ans = 5 €.

Séance levée à 19 heures 40